

Démarche	: DDETSPP32/DNC/Laissez-passer sanitaire pour les mouvements de bovins vers l'abattoir
Organisme	: SSA

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Ce formulaire permet d'effectuer une demande de laissez-passer sanitaire dans les zones réglementées vis-à-vis de la dermatose nodulaire contagieuse bovine pour envoyer des bovins à l'abattoir.

Toute demande de laissez-passer sanitaire est à effectuer au moins 72h ouvrées avant le départ des animaux auprès de la DDETSPP 32. Le dossier doit être transmis 72h avant mouvement ; les éléments concernant la visite sanitaire pourront être ajoutés dans un second temps, dès sa réalisation, avant que le mouvement ait lieu.
Pour les abattages du lundi, tous les dossiers devront avoir été transmis avant le vendredi midi. La visite sanitaire pourra être ajoutée dans le dossier après sa réalisation si elle a lieu dans le week-end (mais toujours avant que le mouvement ait lieu).

L'autorisation de ces déplacements est conditionnée :

- 1] au statut des zones de départ et d'arrivée (zone indemne, zone de surveillance, zone de protection, communes infectées et communes proches, zone de vaccination) ;
- 2] à un examen clinique systématique des animaux par le vétérinaire sanitaire de l'élevage dans les 72h précédant le mouvement (sauf pour les bovins détenus en zone indemne). Cette visite est à la charge de l'éleveur demandeur de la dérogation à l'interdiction de mouvement;
- 3] à un nettoyage, une désinfection et une désinsectisation des moyens de transport des animaux;
- 4] l'abattage doit avoir lieu dans les 24h après l'arrivée.

La liste des communes des zones réglementées en France : <https://agriculture.gouv.fr/dermatose-nodulaire-contagieuse-des-bovins-dnc-point-de-situation>

La liste des communes des zones réglementées en Occitanie : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/dermatose-nodulaire-contagieuse-bovine-a9692.html>

Contact téléphonique : 05 81 67 22 03

Mail : ddetspp-dncb@gers.gouv.fr

DEPLACEMENT DE BOVINS VERS L'ABATTOIR

Conditions préalables au mouvement

- Un examen clinique vétérinaire de l'ensemble des animaux de l'exploitation est demandé avant tout départ d'animaux vers l'abattoir, cet examen doit être réalisé dans

DDETSP32/DNC/Laissez-passer sanitaire pour les mouvements de bovins vers l'abattoir les 72 heures précédant le mouvement.

- L'abattoir doit en priorité être situé dans la zone où les bovins sont détenus et au plus près de l'établissement d'origine. En cas d'impossibilité, les bovins de la zone de protection (ZP) peuvent être abattus en zone de surveillance (ZS). Si cela s'avère impossible, ils peuvent être abattus en zone indemne (ZI).
- L'impossibilité d'abattre les bovins dans la même zone doit être dûment justifiée.
- Le transport se fait sans rupture de charge entre le lieu de détention d'origine et l'abattoir : le ramassage et le transit des bovins dans plusieurs sites successifs avant emmenée à l'abattoir est interdit.
- Les bovins issus de la zone de protection (ZP) sont abattus au plus tard 24h après leur arrivée.
- Les moyens de transports doivent être nettoyés, désinfectés et désinsectisés avant chaque chargement. Après déchargement à l'abattoir, le nettoyage et désinfection des moyens de transports se fait sous supervision officielle des services vétérinaires d'inspection de l'abattoir.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions préalables au mouvement.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

N° EDE de l'exploitation d'origine des bovins

Courriel de l'établissement d'origine

Téléphone de l'établissement d'origine

INFORMATIONS SUR LE MOUVEMENT

Informations sur l'abattoir de destination

Raison sociale de l'abattoir :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

AUCH

Autre abattoir en ZI :

Autre abattoir en ZR :

Commune de l'abattoir (hors AUCH)

Nom et prénom de la personne contact à l'abattoir :

Usager final (pour l'abattoir de Auch uniquement)

Indiquer l'usager final de l'abattoir de Auch. Pour les autres abattoirs, indiquer sans objet

Numéro de téléphone du contact de l'abattoir

J'atteste l'impossibilité d'abattre ces bovins dans la zone réglementée du Gers

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Justification de la destination vers un abattoir en ZI

Informations complémentaires sur le mouvement

Date de départ prévue

Commune de départ

Date d'abattage prévue

Commune d'arrivée

Itinéraire complet du mouvement

Indiquer l'itinéraire complet du déplacement en précisant les principales communes et les départements traversés :

Identification des animaux

Nombre de bovins

Catégorie

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Gros bovin

Veau

Génisse

Broutard

Autre

Numéro d'identification des bovins concernés par le mouvement

Renseigner le numéro "FR + 10 chiffres" d'identification des bovins, pas plus de 4 par ligne, séparés par un ";"

DDETSP32/DNC/Laissez-passer sanitaire pour les mouvements de bovins vers l'abattoir

Animaux vaccinés depuis 28 jours ou plus par rapport à la date du mouvement, et veaux de moins de 6 mois nés de mères vaccinées depuis plus de 21 jours à la date du vêlage

Les mouvements des animaux considérés non vaccinés restent interdits sauf pour l'abattoir.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Date de vaccination

Transport

Transport réalisé par :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Moi-même

Un transporteur agréé

J'atteste que le nettoyage/désinfection/désinsectisation du véhicule a été réalisé au moyen d'un produit autorisé pour cet usage et à réaliser les mêmes opérations après déchargement des animaux

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Nom du transporteur chargé du mouvement

Adresse mail du transporteur

Numéro de téléphone du transporteur

Immatriculation du véhicule transportant les animaux

Vétérinaire

Nom du Vétérinaire sanitaire ayant réalisé la visite clinique avant mouvement :

Numéro de téléphone du vétérinaire :

PIECES JUSTIFICATIVES OU ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Pièce justificatives du transporteur

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation du transporteur

DDETSP32/DNC/Laissez-passer sanitaire pour les mouvements de bovins vers l'abattoir

Merci de compléter le document ci-dessous puis de déposer la version signée en cliquant sur "choisir un fichier".

Note : il sera possible d'ajouter cette pièce justificative à la plateforme plus tard, et tant que le dossier n'aura pas été instruit.

Pièce justificative du vétérinaire sanitaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation du vétérinaire

Merci de compléter le document ci-dessous puis de déposer la version signée en cliquant sur "choisir un fichier".

Note : il sera possible d'ajouter cette pièce justificative à la plateforme plus tard, et tant que le dossier n'aura pas été instruit.

Sous réserve de l'avis favorable du service instructeur, les mouvements sous laissez-passer devront s'effectuer sans déchargement ni arrêt jusqu'au déchargeement dans l'établissement de destination, en privilégiant les grands axes routiers ou ferroviaires, et en évitant de passer à proximité d'établissements détenant des bovins.